CANADAGAP®

RAPPORT ANNUEL 2016

Programme CanadaGAP
245 place Menten, bureau 312
Ottawa (Ontario)
Canada K2H 9E8
Tél : (613) 829-4711
Téléc : (613) 829-9379
info@canadagap.ca

www.canadagap.ca

CANADAGAP®
Salubrité des fruits et légumes frais

Rapport annuel 2016

CanadaGAP® est un programme de salubrité alimentaire conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs, des remballeurs, des entrepositaires, des grossistes et des courtiers de fruits et de légumes. Il vise à faciliter la mise en œuvre de procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'entreprises de produits frais. Les services d'audit et de certification dans le cadre du programme sont effectués par de tierces parties, des organismes de certification accrédités. L'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI –Global Food Safety Initiative), après avoir fait une évaluation comparative des options B, C et D du programme, a reconnu officiellement qu'elles étaient conformes à ses exigences.

Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et les légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique d'experts gouvernementaux du Canada. Ils sont destinés aux entreprises qui mettent en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) et de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et qui maintiennent un programme de salubrité alimentaire efficace. Les guides sont fondés sur une rigoureuse analyse des risques selon les sept principes HACCP (analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques) reconnus à l'échelle internationale. Les documents du programme sont offerts gratuitement sur le site Web de CanadaGAP, à www.canadagap.ca.

L'année 2016 constitue la huitième saison complète des activités de CanadaGAP. Le programme connaît une croissance constante depuis sa création, en 2008. Il a connu une croissance remarquable en 2015, qui s'est stabilisée en 2016, année pour laquelle il affiche une hausse de 4 % des adhésions. Le tableau ci-dessous présente la croissance sur 12 mois du nombre de participants au programme. Près de 4000 adhésions ont été traitées par le bureau de CanadaGAP depuis 2008. Les taux de croissance indiqués tiennent compte des retraits du programme, qui peuvent être attribuables à divers motifs, comme des changements au sein de l'entreprise agricole, un départ à la retraite ou l'annulation volontaire de la certification.

Hausse sur 12 mois de la participation à CanadaGAP

Année (sept - août)	Nombre de producteurs	Hausse	Taux de croissance
2008-2009	537	537	100 %
2009-2010	781	244	31 %
2010-2011	1879	1098	58 %
2011-2012	2204	202	10 %
2012-2013	2440	236	9 %
2013-2014	2526	86	3 %
2014-2015	2927	401	14 %
2015-2016	3042	115	4 %

Principales réalisations

C'est avec plaisir que nous présentons les principales réalisations en 2016 :

- L'évaluation comparative de l'option D pour les activités de remballage et de commerce en gros a été réalisée avec succès par l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI). Une hausse importante des adhésions a été constatée après l'annonce de la conformité de l'option D. Conformément aux cibles établies par le Conseil d'administration et la direction de CanadaGAP, 60 entreprises du secteur du remballage et du commerce en gros ont obtenu la certification dans le cadre du programme.

- CanadaGAP a entrepris un examen rigoureux des nouvelles exigences de GFSI et travaille à établir les plans qui lui permettront de répondre aux attentes grandissantes de cette organisation (par ex., les dispositions relatives aux fraudes alimentaires, les évaluations supplémentaires des compétences des auditeurs, l'introduction, en 2017, des audits à l'improviste, la gestion des coûts grandissants des activités d'évaluation comparative et de surveillance par GFSI).

- Nous réalisons de grands progrès en vue d'obtenir la pleine reconnaissance du Gouvernement du Canada. La dernière étape avant la reconnaissance, l'évaluation de la mise en œuvre, consiste en l'examen, par les gouvernements fédéral et provincial, de l'application du programme par CanadaGAP et ses organismes de certification. Ce processus, qui est en cours, devrait se conclure en 2017.

- CanadaGAP s'est allié à la North American Potato Sustainability Initiative (PSI) pour offrir des audits de vérification des producteurs participant à l'enquête sur la lutte antiparasitaire pour les pommes de terre (IPM Survey). Neuf auditeurs de CanadaGAP ont réussi la formation connexe pour les exigences de la PSI. Les premiers audits effectués dans le cadre de la PSI auront lieu durant la saison 2016 d'entreposage et d'expédition des pommes de terre.

- Nous félicitons les participants au programme CanadaGAP pour avoir obtenu la plus haute moyenne de notes d'audit depuis le lancement du programme. En 2016, la moyenne de ces notes s'établissait à **94,04 %**. Félicitations aux producteurs, aux emballeurs, aux remballeurs, aux entrepositaires, aux grossistes et aux courtiers de fruits et de légumes qui font un travail remarquable en matière de salubrité alimentaire !

Compte rendu du Conseil d'administration

Assemblée générale annuelle

CanAgPlus, société qui détient et exploite le programme CanadaGAP®, a tenu sa troisième Assemblée générale annuelle (AGA) en décembre 2015. Le Conseil d'administration est composé de huit administrateurs bénévoles. Conformément aux règlements établis par les organisations fondatrices de la société, quatre administrateurs sont approuvés par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), deux par

l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL); les deux autres administrateurs n'ont pas à être approuvés par le CCH ou l'ACDFL. En 2015, quatre administrateurs ont été élus selon la nouvelle formule de rotation des mandats de deux ans. Ces quatre administrateurs poursuivront la deuxième année de leur mandat, tandis que les quatre autres postes seront pourvus par voie d'élection à l'AGA 2016.

Un des administrateurs de longue date de CanAgPlus, Paul LeBlanc, ancien directeur général des Producteurs de pommes du Nouveau-Brunswick, se retirera du Conseil à l'AGA, en décembre. Les administrateurs, le personnel et les membres de CanAgPlus lui sont profondément reconnaissants et le remercient sincèrement pour son importante contribution en vue de l'établissement et de la surveillance du programme CanadaGAP. Paul a commencé à travailler au projet d'un programme de salubrité alimentaire au sein du secteur horticole à la fin des années 1990, et il a été le premier président du Comité de la salubrité alimentaire du Conseil canadien de l'horticulture. Il a joué un rôle déterminant dans l'orientation de l'élaboration du programme durant plus d'une décennie, a assuré la présidence du Comité de gestion de CanadaGAP, après son inauguration, en 2008, et est devenu membre du Conseil d'administration de CanAgPlus, lorsque l'organisation a été constituée en société, en 2012. Sa vision, son engagement soutenu et ses efforts inlassables afin de mener à terme le projet et de répondre aux besoins des membres ont été déterminants pour la réussite de CanadaGAP.

Président et vice-président du Conseil

Le président et le vice-président du Conseil d'administration sont élus chaque année. Actuellement, Jack Bates est président, et Hugh Bowman est vice-président. Les membres du Conseil se réunissent en personne deux fois par année, et tiennent régulièrement des conférences téléphoniques. La liste complète des administrateurs et leurs biographies sont présentées en ligne, à : http://www.canadagap.ca/fr/about-us/governance/.

Examen de la gestion du programme

Cette année, en juin, des membres de la haute direction et du Conseil ont effectué l'examen de gestion. Parmi les sujets abordés au cours de l'examen figurent les demandes de modification au programme; le rendement des organismes de certification CanadaGAP; les plaintes et leur traitement; les résultats des audits internes; la formation entreprise par des auditeurs et les résultats obtenus; l'affectation des ressources; les politiques sur les conflits d'intérêts et sur la confidentialité.

Comité consultatif des intervenants du programme CanadaGAP

CanadaGAP a un Comité consultatif des intervenants, dont les membres sont nommés par le Conseil et dont le rôle est d'examiner les demandes de changements techniques aux documents du programme. Le Comité se réunit en personne tous les étés et tient des conférences téléphoniques au besoin. À sa réunion de juin 2016, l'ordre du jour du Comité était bien rempli. Chaque année, CanadaGAP reçoit environ 20 demandes de changements à apporter aux guides de salubrité alimentaire, à la Liste de contrôle de l'audit et à divers autres documents techniques. Chaque demande fait l'objet d'un examen et d'une recherche par le personnel, et les changements recommandés sont soumis au Comité pour discussion et rétroaction. Un appel de candidatures est lancé tous les deux ans en vue des nominations au sein du Comité; le mandat des

membres, nommés par le Conseil, est de deux ans. La prochaine occasion de présenter une candidature sera à l'été 2017.

Communications aux membres et aux médias

De nouvelles occasions de communication et de couverture médiatique au sujet du programme CanadaGAP se sont présentées en 2016. Le Global Food Safety Resource (GFSR) a publié des articles et des billets de blogue soumis par CanadaGAP. Le numéro annuel du *Grower* consacré à la salubrité alimentaire inclura un extrait du rapport annuel de CanadaGAP ainsi qu'un article sur son historique et sa genèse. La liste complète des articles est présentée sur le site Web de CanadaGAP, à : http://www.canadagap.ca/fr/media/articles/.

Sondage auprès des participants au programme

Les communications avec les participants au programme ont été améliorées au moyen d'un sondage à lequel on pouvait répondre en ligne ou sur papier. Le questionnaire a été distribué aux membres en septembre 2016, et 74 % des répondants ont répondu à la version sur le Web. Le bureau continue de recevoir des questionnaires remplis, mais les résultats préliminaires (basés sur 170 réponses) indiquent ce qui suit :

- 91 % des répondants jugent que leur auditeur était compétent et professionnel.
- 62 % jugent que leur auditeur avait un bon jugement.
- 68 % ont affirmé que leur auditeur s'exprimait clairement.
- 30 % croient que l'auditeur cherchait les activités dans lesquelles ils excellent.
- 3 % seulement étaient en désaccord avec les conclusions de l'auditeur.
- 14 % ont trouvé que l'auditeur s'est efforcé de trouver des erreurs.
- 8 % sont d'avis que l'auditeur cherchait à les prendre en faute.
- 6 % sont d'avis que l'auditeur a exagéré.

Les répondants pouvaient choisir toutes les réponses qui correspondaient à leur expérience.

Voici d'autres résultats préliminaires :

- 36 % des répondants ne connaissaient pas la procédure d'appel à suivre en cas de désaccord avec les résultats de l'audit.
- 16 % n'étaient pas certains de la différence entre leur organisme de certification et CanadaGAP (CanAgPlus).

À la question « Quel est le plus grand avantage de participer au programme CanadaGAP ? » :

- 41 % ont répondu « Témoigner d'une responsabilité à l'égard de la salubrité alimentaire ».
- 35 % ont répondu « L'accès au marché (transformateur, détaillant ou autres clients) ».
- Pour 11 % des répondants, le plus grand avantage est « La tranquillité de savoir que les risques sont gérés. »

- 9 % ont indiqué que l'avantage premier est « Une meilleure gestion de l'exploitation ou de l'organisation ».

Certains des répondants ont précisé d'autres motifs :

- *« Simple et facile à suivre et à comprendre; de plus, les formulaires à remplir sont prêts à l'usage. »*
- *« Nous avons toujours été très soucieux de la salubrité alimentaire. C'est bien d'obtenir l'opinion d'un professionnel. »*
- *« Il y a de multiples avantages à participer à CanadaGAP, mais je dois en choisir un seul, bien que tous les autres choix s'appliquent aussi à notre ferme. J'aime le fait que le programme appartient à une entreprise canadienne, qu'il est méticuleusement revu et mis à jour de façon à maintenir une norme très reconnaissable. »*

Au sujet du principal inconvénient de participer au programme CanadaGAP, les répondants ont indiqué :

- Le fardeau de la paperasserie (63 %)
- Le coût du programme (22 %)
- S'assurer de répondre aux besoins des clients (le téléchargement des rapports, les exigences supplémentaires, etc.) (4 %)
- Un mauvais auditeur (3 %)
- La difficulté de l'audit (1 %)
- D'autres raisons ont été données, telles que la difficulté d'obtenir la certification pour tous les fournisseurs, la tenue d'audits à des moments très occupés, etc. (6 %)

Certains participants au programme y sont allés de commentaires élaborés. En voici des exemples :

- *« Merci. Il est rassurant de savoir qu'il y a une gestion des risques. »*
- *« Le concept est raisonnable et a du sens, mais les auditeurs n'ont pas autant de connaissances que je l'espérais. »*
- *« C'est un bon programme qui veille à la salubrité alimentaire pour tous. »*
- *« À mon avis, le programme est très utile et je suis heureux que nous y participions. Selon moi, TOUS les producteurs et emballeurs devraient faire l'objet d'un audit. Aussi, même si je sais que tous les documents à remplir sont nécessaires, je trouve qu'il y en a trop par moments. »*
- *« Je suis partagé : c'est bien de se faire rappeler l'importance de la salubrité alimentaire; par contre, parfois, je trouve que c'est un fardeau de remplir tous ces documents pour des éléments qui parfois reposent sur le gros bon sens. »*
- *« La paperasserie est nécessaire, et celle-ci s'est révélée un outil efficace pour démontrer la conformité sur une base régulière. »*
- *« J'essaie vraiment, dans ma ferme, de mettre en œuvre les exigences de CanadaGAP et je continuerai de le faire. Je n'ai connu aucun problème avec mes deux premiers auditeurs, et je respecte les commentaires qu'ils ont faits. »*

- *« Dans l'ensemble, je suis satisfait du programme. »*

- *« Pour ma part, CanadaGAP a été la meilleure chose qui pouvait arriver après de nombreuses années d'audits réalisés par des auditeurs et des organisations d'audits basés aux É.-U. Il y a trois ans, j'ai décidé d'essayer le programme CanadaGAP, même si le volet pour les entreprises de remballage et d'entreposage était nouveau. Depuis, je suis très heureux de faire partie du programme. À la fin de cette année et au début de la prochaine, nos autres entreprises s'inscriront aux audits du programme CanadaGAP. »*

- *« Excellent programme qui met très bien en relief la salubrité alimentaire et qui nous responsabilise à ce chapitre. »*

- *« Nous sommes très satisfaits jusqu'à maintenant des audits qui ont été effectués. Les auditeurs sont très professionnels et gentils. Ils connaissent bien leur domaine. »*

- *« À mon avis, CanadaGAP est un bon programme qui évolue et s'étend afin de répondre aux besoins du marché; ses différents volets répondent aux diverses exigences, ce qui élimine le besoin d'avoir plusieurs programmes simultanés. Pour la prochaine étape, on pourrait peut-être s'allier avec l'ACIA en vue de réduire le fardeau que représentent les multiples inspections qu'une exploitation peut subir chaque année. De nombreuses entreprises agricoles ont très peu de temps libre, et il n'est pas rentable d'avoir un membre du personnel qui se consacre entièrement à la salubrité alimentaire et aux audits. »*

- *« Je crois que c'est un excellent programme. Il a changé les façons de penser et a permis d'établir des procédures. »*

Les résultats de l'enquête sont préliminaires et se basent sur le taux actuel de réponse de moins de 10 %. Les réponses à l'enquête seront acceptées jusqu'à la fin de 2016. Nous remercions tous les membres qui ont pris le temps de nous faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions, et nous encourageons tous ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait de nous transmettre leurs réponses.

Participation au programme

Tendances en matière de participation

Près de 3050 producteurs participent maintenant au programme CanadaGAP. Voici les principales tendances constatées en 2016 :

- Les provinces de Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard ont présenté la croissance la plus rapide au chapitre des adhésions. En 2016, la hausse du nombre d'adhésions de producteurs a été de 10,1 % au Québec et de 9,7 % à l'Î.-P.-É. L'Alberta suit avec une augmentation de 6,3 % pour la même année.

- L'augmentation qu'affichait la C.-B. en 2015 a ralenti, mais la province continue d'afficher la plus grande part d'adhésions, à savoir 42 % de l'ensemble des producteurs certifiés par CanadaGAP.

- La baisse des inscriptions aux options fondées sur un cycle d'audit de quatre ans se poursuit en faveur de l'option d'un audit annuel. Seulement le quart de tous les participants sont maintenant inscrits aux options A1 et A2, lesquelles représentaient 30 % de toutes les inscriptions en 2014, et 50 % en 2011.

- Les adhésions à l'option C (audit annuel) représentent maintenant près de 50 % de toutes les entreprises inscrites.

- La proportion des producteurs inscrits à une option de certification de groupe demeure stable à 24 %, donc presque égale à celle de 2015, qui était de 23 %.

- De nouveau cette année, le nombre de retraits du programme a été supérieur à la normale en raison du vieillissement de la population agricole. Toutefois, la hausse des adhésions a plus que compensé les retraits du programme en 2016.

- Pour faciliter l'analyse des tendances en matière de participation, nous avons réparti les résultats en cinq groupes de cultures :
    - Fruits de verger et de vigne
    - Légumes de plein champ
    - Pommes de terre
    - Petits fruits
    - Produits de serre

  Le pourcentage total d'inscriptions à CanadaGAP est de 100 %. Le pourcentage de chaque groupe est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le document sur les données statistiques, notamment par province, qui est annexé au rapport annuel.

- Ensemble, le secteur de la pomme de terre et le secteur combiné des légumes représentent désormais 18 % des producteurs inscrits au programme. Le secteur des petits fruits affiche une proportion légèrement plus grande d'adhésions, à savoir 20 %.

- Les niveaux de participation demeurent les mêmes qu'en 2015 au sein des secteurs des produits de serre et des légumes-feuilles, à savoir 8 % et 6 % de la totalité des participants au programme.

- La proportion d'entreprises certifiées dans le secteur des fruits de verger a légèrement diminué, de 33 % de tous les producteurs en 2015, à 30 % en 2016.

Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures

Données fondées sur le nombre de producteurs	**Fruits de verger et de vigne**	**Légumes de plein champ**	**Pommes de terre**	**Petits fruits**	**Produits de serre**	**Participation totale à CanadaGAP**
Pourcentage de participants	30 %	24 %	18 %	20 %	8 %	100 %

Données au 31 août 2016

Courtiers certifiés par CanadaGAP

En avril 2015, il est devenu possible pour les courtiers en fruits et en légumes frais d'obtenir la certification CanadaGAP en vertu de l'option D. Six entreprises de courtage sont maintenant certifiées en vertu du programme.

Tendances en matière d'audits

- *Nombre d'audits du programme CanadaGAP (pour les options A1, A2, C, D et les systèmes de gestion de groupe)*

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nbre d'audits rapportés	1390	1270	1037	1031	771	557

Période visée : du 1er septembre au 31 août.

- De plus, chaque année, de 70 à 100 fermes appartenant à un groupe font l'objet d'un audit.

- *Résultat moyen à l'audit selon le groupe de cultures*

Groupe de cultures	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Pommes de terre	94,36	94,03	94,19	92,54	93,19	92,88
Produits de serre	95,98	96,63	92,40	94,80	95,16	95,07
Fruits de verger et de vigne	93,20	91,92	89,19	92,71	88,99	89,77
Légumes-feuilles et crucifères	94,41	94,40	91,76	92,43	90,35	89,42
Petits fruits	92,30	90,17	90,91	92,71	91,11	90,91
Légumes combinés	94,11	94,01	92,85	93,40	91,52	90,96
Moyenne globale	**94,04**	92,84	92,70	92,81	91,65	91,83

Période visée : du 1er septembre au 31 août.

  - Dans l'ensemble, la note moyenne à l'audit est plus élevée d'un point de pourcentage qu'en 2015. S'établissant à 94,04 %, il s'agit de la plus haute note moyenne annuelle depuis le lancement du programme CanadaGAP, en 2008. **Félicitations aux participants au programme pour leurs progrès continus et mesurables dans la mise en œuvre de procédures de salubrité alimentaire efficaces qui sont conformes aux exigences CanadaGAP.**

  - Tendances : En 2016, les moyennes des résultats par groupes de cultures sont demeurées stables dans l'ensemble, mais légèrement à la hausse pour les secteurs des pommes de terre et des légumes combinés, et modérément plus élevées parmi les entreprises de fruits de verger et de vigne et celles de petits fruits. Ces résultats s'expliquent par le fait que les producteurs qui ont adopté le programme au cours de l'année dernière ou il y a deux ans connaissent mieux les exigences de CanadaGAP.

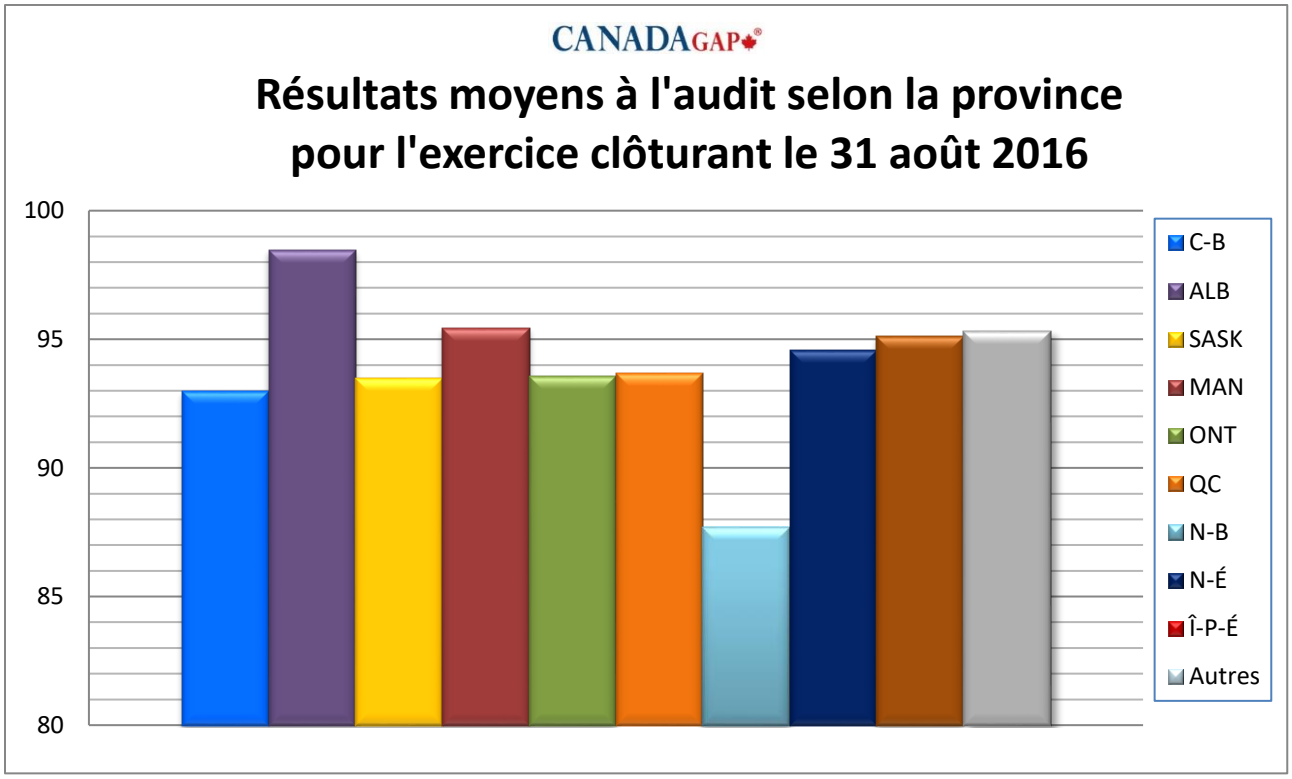

Programme d'audit aléatoire

CanadaGAP offre aux entreprises les options de certification A1 et A2, qui comportent un cycle d'audit de quatre ans. Pour obtenir la certification, l'entreprise doit subir avec succès un audit complet sur place au cours de la première année du cycle. Pour maintenir la certification au cours des trois années subséquentes, elle peut être choisie au hasard pour subir un audit annuel, chaque année ou une seule fois. Pour chaque année où son entreprise n'est pas choisie, l'exploitant doit signer une déclaration et réaliser une autoévaluation à l'intention de l'organisme de certification afin de montrer que son exploitation continue de répondre aux exigences du programme.

Le tableau suivant compare les résultats des audits prévus à ceux des audits aléatoires.

Résultats aux audits aléatoires pour les options A1 et A2 de CanadaGAP

Année	**Résultats moyens (%) aux audits prévus aux 4 ans**	**Résultats moyens (%) aux audits aléatoires**
2010	93,85	95,94
2011	91,28	93,67
2012	87,56	92,57
2013	91,85	91,18

2014	90,14	91,04
2015	91,03	92,75
2016	91,14	90,90

En 2016, CanadaGAP a rationalisé la distribution de documents aux producteurs inscrits à l'option A1 ou A2. Les listes de contrôle pour la déclaration annuelle et l'autoévaluation leur sont désormais envoyées à deux périodes distinctes de l'année. Les producteurs de pommes de terre reçoivent un exemplaire des formulaires en août, pour qu'ils puissent les remplir au début de la récolte. Tous les autres producteurs inscrits à l'option A1 ou A2 reçoivent ces documents en mars, de façon à ce qu'ils puissent faire coïncider leur autoévaluation avec le cycle de production du printemps, de l'été ou de l'automne.

Organismes de certification

CanadaGAP a recours aux services de trois organismes de certification autorisés à réaliser des audits :

- Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- NSF Canada Ag (comprend le sous-traitant Gestion Qualiterra au Québec)
- SGS Canada

Programme d'intégrité pour la surveillance des organismes de certification

Le programme de surveillance de l'intégrité des organismes de certification de CanadaGAP comporte les éléments suivants :

- Une réunion obligatoire avec chaque organisme de certification afin de procéder à l'évaluation annuelle du rendement
- La surveillance des normes de services énoncées dans les contrats de licence qui font l'objet de rapports chaque année
- L'audit des bureaux des organismes de certification (BNQ : 2013, NSF-GFTC : 2014, SGS : 2015, Gestion Qualiterra : 2016)
- Le contrôle ponctuel des rapports d'audit (au moins un par année pour chaque auditeur)
- La participation de CanadaGAP à des séances où les auditeurs obtiennent des mises à jour et sont informés des exigences du programme et de l'évaluation. Nous avons ainsi l'occasion de prendre connaissance du rendement des auditeurs, des lacunes dans leurs connaissances, etc.
- Des audits en présence de témoins. Notre objectif est de voir chaque auditeur au moins une fois au cours du cycle de cinq ans (2011 – Ontario; 2012 – C.-B. et Alberta; 2013 – Atlantique; 2014 – Manitoba et Ontario; 2015 – Québec; 2016 – Ontario et Québec).
- Des examens de mise à niveau pour les auditeurs, offerts pour la première fois en 2014, ont lieu tous les deux ans en vue d'assurer le maintien des connaissances des exigences du programme CanadaGAP. En 2014, 96 % des auditeurs CanadaGAP ont réussi l'examen. Ceux qui ne l'ont pas réussi ne réalisent plus d'audits pour le compte du programme.

- La prochaine ronde d'examens de mise à niveau pour les auditeurs aura lieu à la fin de 2016. Tous les auditeurs CanadaGAP qui sont actifs doivent assister à une présentation Web de formation avant d'écrire l'examen.

- La surveillance et le suivi continu des plaintes.

Auditeurs de CanadaGAP

- Le bassin d'auditeurs CanadaGAP compte aujourd'hui 46 personnes qualifiées et actives (c'est-à-dire qui travaillent actuellement pour un organisme de certification). Ils représentent 19 % des personnes ayant suivi le cours d'auditeur de CanadaGAP et 29 % de celles qui l'ont réussi.

  Auditeurs par région

	Ouest	Ontario	Québec	Atlantique	É.-U.	Total
Nombre d'auditeurs	12	12	14	5	3	46
Pourcentage	26 %	26 %	30 %	11 %	7 %	100 %

- **Formation de nouveaux auditeurs CanadaGAP**
  Sommaire des cours de formation d'auditeurs de CanadaGAP

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	Total depuis 2008
Nombre de personnes ayant terminé le cours de formation d'auditeurs de CanadaGAP	16	61	27	28	23	18	**237**
Nombre de personnes ayant réussi le cours	9	35	13	16	19	13	**156**
Pourcentage de personnes ayant réussi le cours	75 % [1]	57 %	48 %	57 %	83 %	72 %	**66 %**
Nombre de séances de formation d'auditeurs	4	6	3	5	3	4	**36**

[1] En 2016, des 16 personnes ayant suivi le cours, 4 en faisaient l'audit, donc 75 % des participants qui ont écrit l'examen l'ont réussi.

- **Renouvellement de l'attestation des formateurs des auditeurs CanadaGAP :** Tous les trois ans, les formateurs des auditeurs du programme doivent renouveler leur attestation en écrivant un examen. En 2016, cinq des formateurs approuvés pour la formation CanadaGAP ont obtenu le renouvellement de leur attestation. Deux anciens formateurs ne sont plus associés au programme. CanadaGAP cherche à attester d'autres formateurs d'auditeurs.

Promotion, éducation et sensibilisation

CanadaGAP participe à une multitude d'initiatives d'éducation et de sensibilisation. Voici la liste des activités et des présentations auxquelles a participé CanadaGAP.

Date (2015)	**Activité – Sujet**	**Lieu**
Janvier - Février	Revue de l'examen de compétences de GFSI	Webinaires
18- 19 janvier	Introduction à CanadaGAP (cours offert par NSF-GFTC)	Guelph, Ont.
10 février	Journée horticole de Lanaudière 2016	Saint-Liguori, Québec
17 février	Séance sur la salubrité alimentaire, Ontario Fruit and Vegetable Convention	Niagara Falls, Ontario
24-25 février	Salubrité des aliments et de l'eau, atelier de l'initiative de R-D en génomique	Ottawa, Ontario
1-4 mars	Conférence mondiale sur la salubrité alimentaire – GFSI, présentation du propriétaire du programme	Berlin, Allemagne
9 mars	Assemblée générale annuelle du Conseil canadien de l'horticulture, Comité des normes du secteur et de la salubrité alimentaire	Ottawa, Ontario
29-30 mars	Introduction à CanadaGAP (cours privé)	St John's, T.-N.-L.
20 avril	Sous-comité sur la salubrité des aliments de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Ottawa, Ontario
25 mai	Réunion du secteur et du gouvernement du Canada (ACDFL)	Ottawa, Ontario
26 mai	BC Blueberry Field Day	Agassiz, C.-B.
27 mai	Assemblée générale annuelle de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Ottawa, Ontario
2-3 juin	Séance de dialogue de l'ACIA avec des associations industrielles nationales sur l'exécution des programmes	Ottawa, Ontario
11-13 juin	Costco Produce Summit	Seattle, Washington
18-22 juillet	Audits en présence d'un témoin à Québec	Québec
21 juillet	Présentation de CanadaGAP à I.E. Canada	Toronto, Ontario

29 juillet	Réunion annuelle avec les représentants du Conseil canadien des normes	Ottawa, Ontario
4 août	Réunion annuelle avec les représentants de l'American National Standards Institute	Conférence téléphonique
23 août	Réunion semestrielle du Comité de la salubrité alimentaire de l'ACDFL	Webinaire
19-21 septembre	Réunion du groupe de travail technique de GFSI	Minneapolis, Minnesota
25 octobre	Comité de la salubrité alimentaire de l'International Federation for Produce Standards	Conférence téléphonique
24 novembre	Réunion du secteur et du gouvernement du Canada (ACDFL)	Ottawa, Ontario
29 novembre - 1er décembre	Programme de reconnaissance du gouvernement – Examen de l'évaluation de la mise en œuvre	Ottawa, Ontario
2 décembre	Réunion du Groupe de travail sur la production primaire de GFSI	Washington, DC
8 décembre	Assemblée générale annuelle de CanAgPlus	Ottawa, Ontario

Que nous réservera 2017 ?

- Achèvement de la pleine reconnaissance gouvernementale
- Audits à l'improviste
- Évaluations supplémentaires des compétences des auditeurs de GFSI
- Modification des guides 2017 – Mise en vigueur de changements clés le 1er avril 2017
- Modification de la Liste de contrôle de l'audit 2017 – la note de passage sera désormais de 85 %, le 1er avril 2017.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les membres dévoués de notre personnel ainsi que les membres bénévoles du Conseil d'administration et du Comité consultatif des intervenants, les participants au programme, les organismes de certification et les auditeurs, les entreprises affiliées, les fournisseurs de services et tous les autres partenaires et toutes les personnes qui soutiennent le programme.

Rapport préparé par

Heather Gale, directrice générale
Programme CanadaGAP, CanAgPlus

CANADAGAP®
Salubrité des fruits et légumes frais

CanadaGAP

Données statistiques relatives au programme

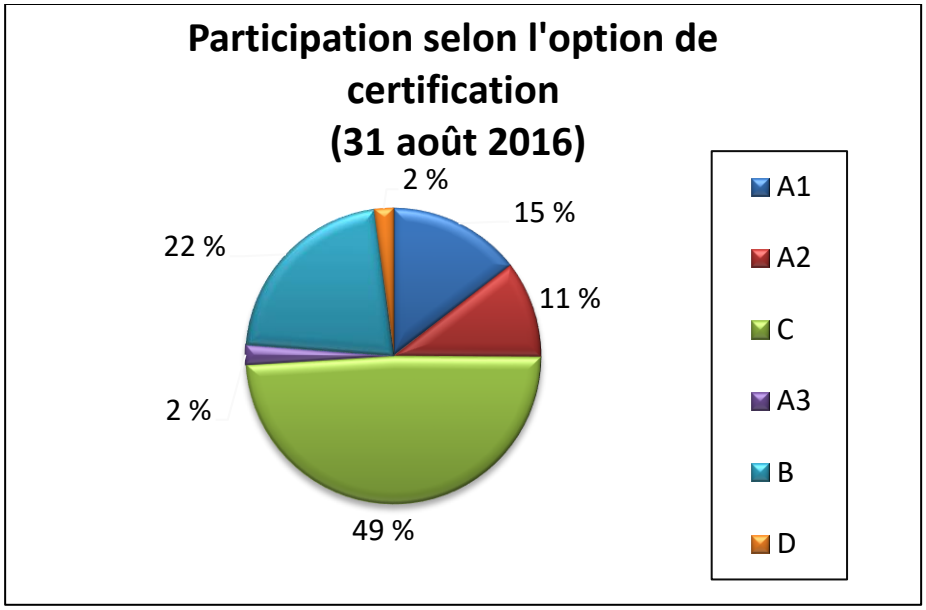
Participation selon l'option de certification
(31 août 2016)
2 %
15 %
22 %
11 %
2 %
49 %
A1
A2
C
A3
B
D

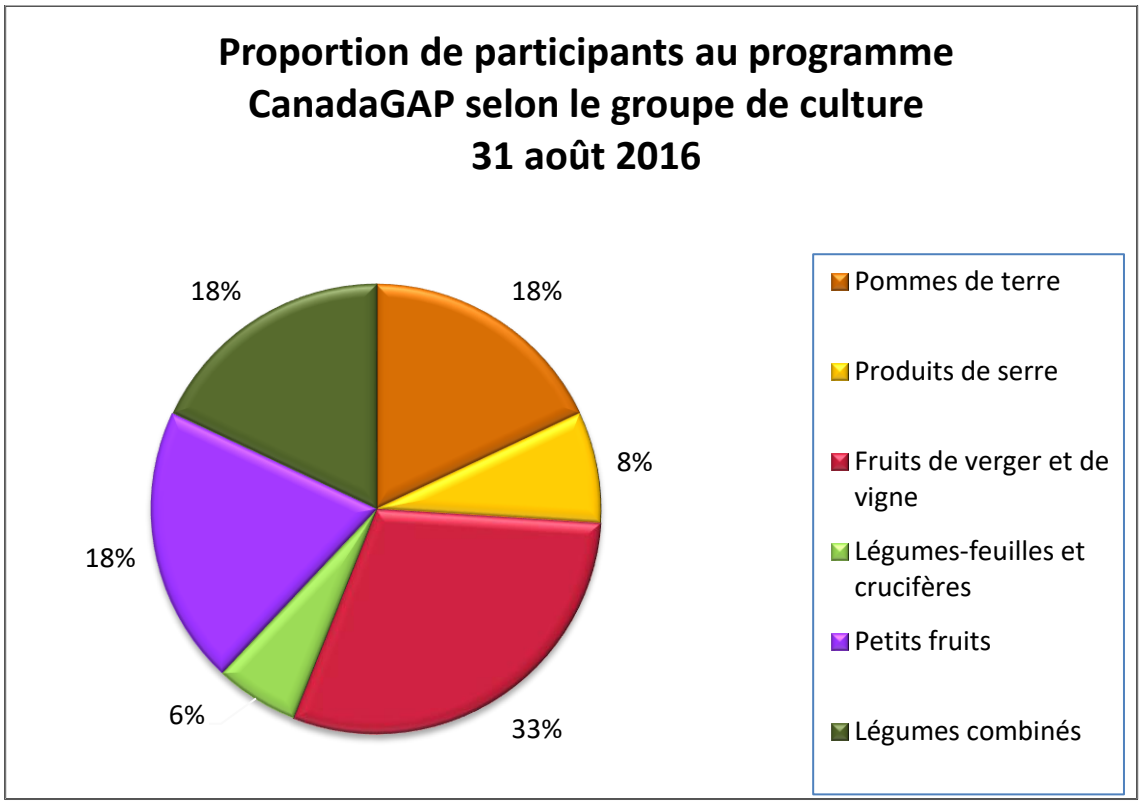
Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de culture
31 août 2016
18%
18%
8%
18%
6%
33%
Pommes de terre
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles et crucifères
Petits fruits
Légumes combinés

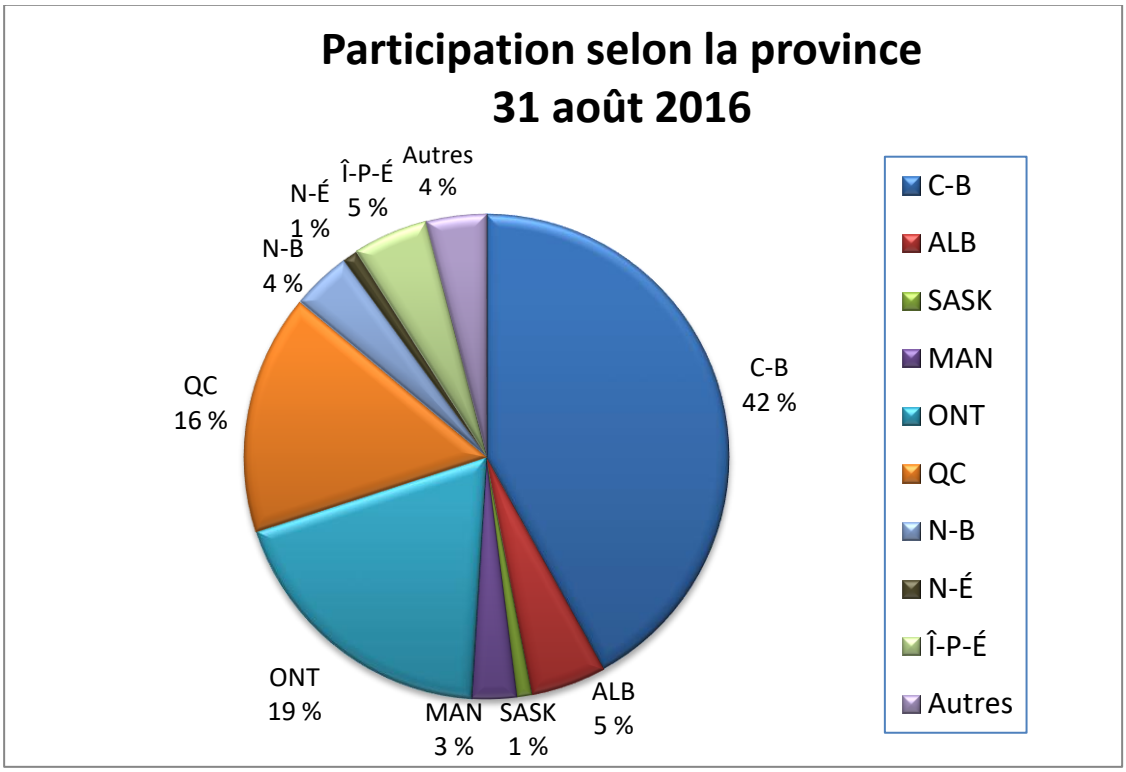
Participation selon la province
31 août 2016
C-B 42 %
ALB 5 %
SASK 1 %
MAN 3 %
ONT 19 %
QC 16 %
N-B 4 %
N-É 1 %
Î-P-É 5 %
Autres 4 %
C-B
ALB
SASK
MAN
ONT
QC
N-B
N-É
Î-P-É
Autres

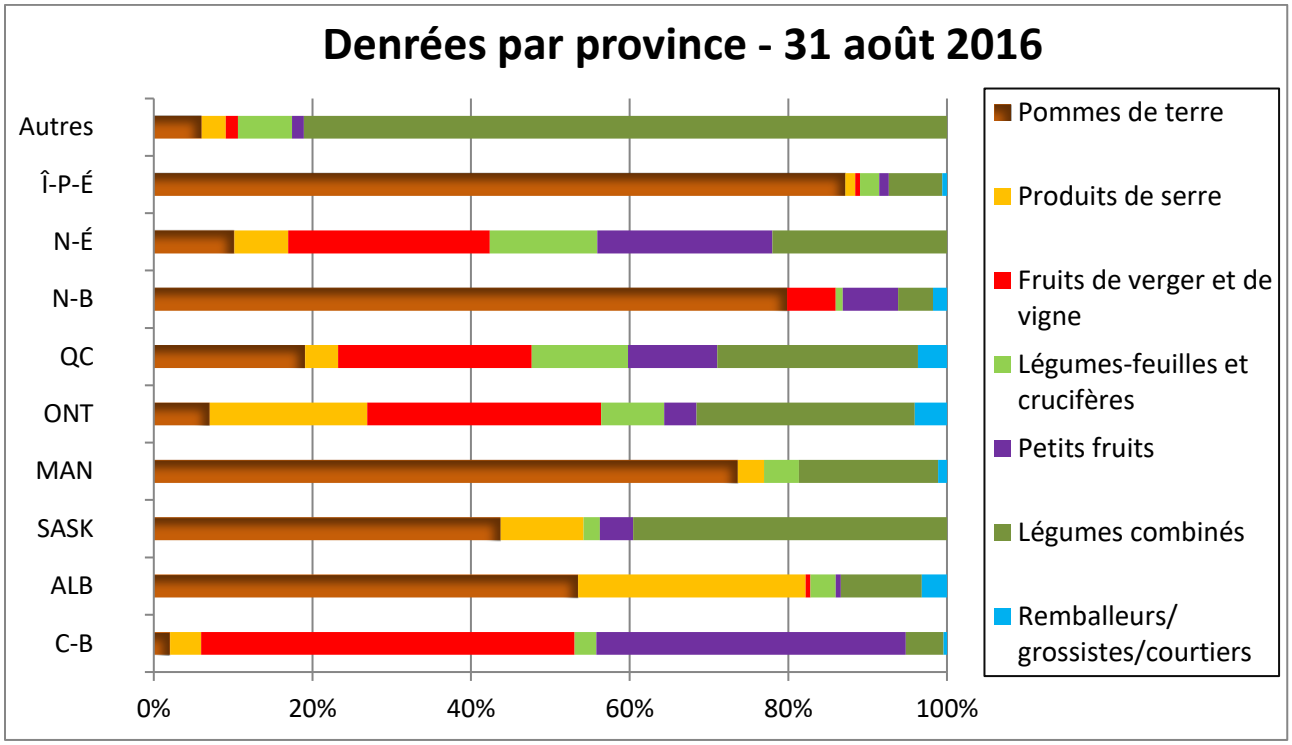
Denrées par province - 31 août 2016
Autres
Î-P-É
N-É
N-B
QC
ONT
MAN
SASK
ALB
C-B
0%
20%
40%
60%
80%
100%
Pommes de terre
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles et crucifères
Petits fruits
Légumes combinés
Remballeurs/ grossistes/courtiers